

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 janvier 2019

**NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 33**

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze janvier à 18 heures 00,

**NOMBRE DE MEMBRES
PRESENTS :**

Le Conseil Municipal de la Commune de FOS-SUR-MER s'est réuni en l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

21 POUR LES POINTS 1 ET 2
18 POUR LE POINT 3
16 POUR LE POINT 4
18 POUR LES POINTS 5 ET 6
22 DU POINT 7 AU POINT 12
23 DU POINT 13 AU POINT 22

Monsieur Jean HETSCH, Maire ;

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Philippe POMAR, Philippe TROUSSIER, Bernard DUCOGNON, Mariama KOULOUBALY ABELLO, Christian PANTOUSTIER, René RAIMONDI Adjointes.

**NOMBRE DE SUFFRAGES
EXPRIMES :**

31 POUR LES POINTS 1 ET 2
24 POUR LES POINTS 3 ET 4
26 POUR LE POINT 5
23 POUR LE POINT 6
32 DU POINT 7 AU POINT 9
28 POUR LE POINT 10
32 DU POINT 11 AU POINT 19
28 POUR LES POINTS 20 ET 21

Mesdames et Messieurs, Jeanine PROST, Bernadette VILLECROZE, Daniel HUMBLET, Hervé GAMES, Jean-Yves DUBOC, Claudie BIGOTTE, Fabienne CAUWET DELILOUCA, Caroline ROCH, Cédric ALOY, Jean-Michel LEROY, Mamadou N'DIAYE, Philippe MAURIZOT, Nathalie BROGNIET, Jacky CHEVALIER Conseillers Municipaux.

DATE DE LA CONVOCATION :

08/01/2019

Procurations étaient données à :

- Jean HETSCH par Anne-Caroline WALTER CIPREO,
- René RAIMONDI par Monique POTIN,
- Bernard DUCOGNON par Simone ALOY,
- Claudie BIGOTTE par Marie-José GRANIER,
- Mariama KOULOUBALY ABELLO par Richard GASQUEZ,
- Bernadette VILLECROZE par Christine CARTON,
- Philippe POMAR par Lydie GAGNERIE,
- Caroline ROCH par Nathalie D'AMELIO BENGUERRACH,
- Mamadou N'DIAYE par Hugo GABELIER,
- Philippe MAURIZOT par Isabelle ROUBY (jusqu'au point 13)

Absent(s) :

Louis MICHEL,
Jean FAYOLLE (jusqu'au point 6),

Secrétaire de Séance :

Jean-Michel LEROY, conseiller municipal.

Liste des décisions du Maire prises depuis la séance du 17 décembre 2018

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 11 et 17 décembre 2018

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018.
2. **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.
3. **DIT** que l'approbation de chaque procès-verbal fera l'objet d'une délibération distincte.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les présentes délibérations.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibérations n°2019-01 et 2019-02

2. Modification du montant des subventions de certaines associations suite au réajustement du montant des salaires du Personnel mis à disposition auprès de ces associations

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. **APPROUVE** les attributions de subventions mentionnées ci-dessous.

ASSOCIATION	Délib.	SUBVENTION 2018 (dont masse salariale du personnel MAD)	MASSE SALARIALE estimée 2018	MONTANT DES SALAIRES REELS VERSEES EN 2018	REAJUSTEMENT SUBVENTION 2018	SUBVENTION 2018 REAJUSTEE
Association EVE	2018-44	87 007,00	87 007,00	88 937,44	1 930,44	88 937,44
Association Employés Ville de Fos	2018-44	382 979,00	117 979,00	117 923,72	-55,28	382 923,72
Fos Ouest Provence Basket	2018-44 et 2018-67	1 860 101,00	110 173,00	109 932,38	-240,62	1 859 860,38
Fos Canoë Kayak	2018-44	22 827,00	16 327,00	16 093,00	-234,00	22 593,00
Centre Fosséen de Voile	2018-44	86 668,00	25 668,00	34 571,74	8 903,74	95 571,74
Fos Animalia	2018-44	68 624,00	55 124,00	44 348,00	-10 776,00	57 848,00
TOTAL		2 508 206,00	412 278,00	411 806,28	-471,72	2 507 734,28

2. **DIT** que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2018.

3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-03

3. Modification du montant de la subvention octroyée à la Maison Pour Tous suite au réajustement du montant des salaires du personnel mis à sa disposition

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. APPROUVE l'attribution de subvention mentionnée ci-dessous.

ASSOCIATION	Délib.	SUBVENTION 2018 INITIALE (dont masse salariale du personnel MAD)	MASSE SALARIALE estimée 2018	MONTANT DES SALAIRES REELS VERSEES EN 2018	REAJUSTEMENT SUBVENTION 2018	SUBVENTION 2018 REAJUSTEE
Maison pour Tous	2018-31	385 154,00	230 154,00	180 978,24	-49 175,76	335 978,24

2. DIT que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2018.

3. AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

N'ont pas pris part aux débats et au vote de la présente délibération M. POMAR Philippe, M. RAIMONDI René, M. GABELIER Hugo, Mme GAGNERIE Lydie, Mme BIGOTTE Claudie, Mme POTIN Monique et Mme GRANIE Marie-José.

Délibération n°2019-04

4. Modification du montant de la subvention octroyée à l'Office Fosséen de la Mer suite au réajustement du montant des salaires du personnel mis à sa disposition

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. APPROUVE l'attribution de subvention mentionnée ci-dessous :

ASSOCIATION	Délib.	SUBVENTION 2018 INITIALE (dont masse salariale du personnel MAD)	MASSE SALARIALE estimée 2018	MONTANT DES SALAIRES REELS VERSEES EN 2018	REAJUSTEMENT SUBVENTION 2018	SUBVENTION 2018 REAJUSTEE
OFM	2018-32	288 883,00	39 215,00	40 072,83	857,83	289 740,83

2. DIT que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2018.

3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

N'ont pas pris part aux débats et au vote de la présente délibération M. POMAR Philippe, M. RAIMONDI René, M. HUMBLET Daniel, Mme PROST Jeanine, M. DUBOC Jean Yves, Mme GAGNERIE Lydie et Mme POTIN Monique.

Délibération n°2019-05

5. Modification du montant de la subvention octroyée à l'Office Municipal des Sports suite au réajustement du montant des salaires du personnel mis à sa disposition

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. **APPROUVE** l'attribution de subvention mentionnée ci-dessous :

ASSOCIATION	Délib.	SUBVENTION 2018 INITIALE (dont masse salariale du personnel MAD)	MASSE SALARIALE estimée 2018	MONTANT DES SALAIRES REELS VERSEES EN 2018	REAJUSTEMENT SUBVENTION 2018	SUBVENTION 2018 REAJUSTEE
OMS	2018-33	178 371,00	73 391,00	76 204,12	2 813,12	181 184,12

2. **DIT** que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2018.

3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

N'ont pas pris part aux débats et au vote de la présente délibération M. RAIMONDI René, Mme POTIN Monique, M. HUMBLET Daniel, Mme GAGNERIE Lydie et M. DUBOC Jean Yves

Délibération n°2019-06

6. Modification du montant de la subvention octroyée au Centre Social Fosséen suite au réajustement du montant des salaires du personnel mis à sa disposition

Monsieur Philippe POMAR, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. APPROUVE l'attribution de subvention mentionnée ci-dessous :

ASSOCIATION	Délib.	SUBVENTION 2018 INITIALE (dont masse salariale du personnel MAD)	MASSE SALARIALE estimée 2018	MONTANT DES SALAIRES REELS VERSEES EN 2018	REAJUSTEMENT SUBVENTION 2018	SUBVENTION 2018 REAJUSTEE
CSF	2018-34	824 359,00	69 359,00	61 696,13	-7 662,87	816 696,13

2. DIT que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2018.

3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

N'ont pas pris part aux débats et au vote de la présente délibération
M. Jean HETSCH, Mme Anne-Caroline WALTER-CIPREO, Mme Monique POTIN, M. Bernard DUCOGNON, Mme Mariama KOULOUBALY-ABELLO, M. René RAIMONDI, Mme Lydie GAGNERIE, Simone ALOY, Richard GASQUEZ.

Délibération n°2019-07

7. Modification de la délibération relative aux tarifs des caveaux, concessions, columbariums et casiers provisoires

Monsieur René RAIMONDI, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. ABROGE la délibération n°2015-191 du 15 décembre 2015 ;

2. APPROUVE les tarifs des caveaux et concessions pour les cimetières communaux selon le tableau suivant :

Désignation	Montant TTC en €
Caveau 6 places	3 098
Caveau 3 places	2 474
Concession perpétuelle pour un caveau 6 places	997
Concession perpétuelle pour un caveau 3 places	824
Concession trentenaire pour un caveau 6 places	526
Concession trentenaire pour un caveau 3 places	361
Concession perpétuelle pleine terre	824
Concession trentenaire pleine terre	361
Location de case columbarium pour 30 ans	598
Location de case columbarium pour 10 ans	258
Location mensuelle d'un casier provisoire (anciennement « enfeu »)	16

3. DIT que les recettes correspondantes aux ventes de caveaux seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe des caveaux et les recettes correspondantes aux concessions et locations au budget principal.

4. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-08

8. Approbation de la convention relative à la création d'un refuge de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO)

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. APPROUVE la convention passée avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour une période de 3 ans.

2. INSCRIT les crédits nécessaires à cette opération au budget communal.

3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, ainsi que la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-09

**9. Approbation du montant des attributions de compensation provisoires pour l'année 2018
suite aux transferts des compétences
(Délibération du Conseil de la Métropole FAG 089-4905/18/CM du 13 décembre 2018)**

Monsieur René RAIMONDI, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. APPROUVE le montant provisoire des attributions de compensation pour l'année 2018 pour la commune de Fos-sur-Mer, de 29 282 988,00 € :

Attributions de compensation socle 2018	Montant définitif des compétences restituées	Montant définitif des charges transférées	Transition équipement restitué en cours d'année 2018	Attributions de compensation provisoires 2018
30 926 618,49 €	89 817,00 €	-1 733 447,92 €	0,00 €	29 282 988,00 €

2. DIT que s'il est constaté que les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sont approuvés par la majorité qualifiée des communes membres dans le délai de trois mois suivant leur notification, les montants provisoires des attributions de compensation seront considérés comme définitifs.

3. AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-10

**10. Désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant à la Commission Locale
d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. ABROGE** la délibération n°2016-86.
- 2. DECIDE** de déroger au principe de vote au scrutin secret pour procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) et de son suppléant.
- 3. DESIGNE** pour représenter la Commune à la C.L.E.C.T. de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :
 - un représentant titulaire : M. Jean HETSCH
 - un représentant suppléant : M. René RAIMONDI
- 4. AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.
- 5. AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*(4 abstentions Philippe MAURIZOT, Nathalie BROGNIET,
Isabelle ROUBY, Jean FAYOLLE)*

Délibération n°2019-11

**11. Groupement de commandes n° 7 entre la commune de Fos-sur-Mer et le Centre
Communal d'Action Sociale relatif à la passation et à l'exécution de deux accords-cadres à
bons de commande**

Madame Bernadette VILLECROZE, rapporteure, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. APPROUVE** la constitution avec le Centre Communal d'Action Sociale de Fos-sur-Mer d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'accords-cadres à bons de commande visant à satisfaire, en nature et en étendue, aux besoins de ces entités publiques.

2. PRECISE que la commune de Fos-sur-Mer est désignée coordonnateur du groupement de commande.

3. ELIT le représentant titulaire du coordonnateur parmi les membres titulaires ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Commune, ainsi qu'un suppléant selon les mêmes conditions :

- représentant titulaire : René RAIMONDI
- représentant suppléant : Jean HETSCH

4. AUTORISE M. le Maire à signer la convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes ainsi que la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-12

<p>12. Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AP n°195</p>

Monsieur Philippe TROUSSIER, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. CONSTATE** la désaffectation de la partie de la parcelle cadastrée section AP n°195, d'une emprise de 163 mètres carré, située 110 Chemin d'Aquaron à Fos-sur-Mer.
- 2. DECLASSE** du domaine public communal la partie de la parcelle cadastrée section AP n°195.
- 3. AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-13

**13. Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AP n°195 située 110
Chemin d'Aquaron à Monsieur Akebdaoud Salim**

Monsieur Philippe TROUSSIER, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. APPROUVE** la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AP n°195 d'une emprise de 163 m² à Monsieur Salim Akebdaoud, au prix de 20 200 euros HT, soit environ 124 euros le mètre carré.
- 2. DIT** que le transfert de propriété sera constaté par un acte notarié et que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.
- 3. DESIGNÉ** l'étude de Maître Ariel PERDIGUERO, notaire à Martigues pour constater le transfert de propriété.
- 4. AUTORISE** Monsieur Salim Akebdaoud à déposer une demande de permis de construire sur la partie de parcelle communale cadastrée AP n°195
- 5. DIT** que le démarrage des travaux de construction ne pourra intervenir qu'après l'obtention du permis de construire et que lorsque le transfert de propriété sera effectif.
- 6. AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession ainsi que la présente délibération.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Délibération n°2019-14

**14. Cession d'un garage individuel cadastré section BE n°4 situé n°176 Résidence Les
Amaryllis aux conjoints BARNES**

Monsieur Philippe TROUSSIER, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. APPROUVE** la cession du garage individuel d'une superficie de 14 m², cadastré section BE n°4 à Madame Jocelyne BARNES et à Monsieur Marc BARNES, au prix de 10 000 euros HT, soit environ 714,28 euros le mètre carré HT.

2. DIT que le transfert de propriété sera constaté par un acte notarié et que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.

3. DESIGNÉ l'étude de Maître Ariel PERDIGUERO, notaire à Martigues pour constater le transfert de propriété.

4. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession ainsi que la présente délibération.

**ADOPTÉE
À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-15

15. Autorisation donnée à la Métropole d'Aix-Marseille Provence de déposer une demande de permis de construire sur une partie de la parcelle communale cadastrée section BL n°483 située dans le lieudit le Village à Fos-sur-Mer

Monsieur Philippe TROUSSIER, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. AUTORISE la Métropole Aix-Marseille-Provence à déposer une demande de permis de construire sur une partie de la parcelle communale cadastrée BL n°483, lieudit le Village à Fos-sur-Mer, afin de procéder au réaménagement de la chapelle de Notre Dame de la Mer.

2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-16

16. Mise à disposition à titre gratuit de personnel communal auprès de l'établissement public « Centre Communal d'Action Sociale » de Fos-sur-Mer (CCAS)

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. PREND ACTE de la mise à disposition d'un agent communal auprès du CCAS, dans les conditions susvisées ;

2. **DIT** que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit ;
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-17

17. Rapport annuel d'activités du délégataire Numéricâble pour l'année 2017 relatif à l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication sur le territoire Istres-Ouest Provence

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. PREND ACTE de la communication du rapport d'activités du délégataire Numéricâble pour l'année 2017 relatif à l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication sur le territoire Istres-Ouest Provence, remis par la Société SFR FIBRE SAS.

Délibération n°2019-18

18. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole-Aix-Marseille-Provence.

2. DIT que ledit rapport sera tenu à disposition du public.

Délibération n°2019-19

19. Autorisation donnée au Maire de conduire les opérations de recensement pour l'année 2020

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. AUTORISE** Monsieur le Maire à conduire les opérations de recensement pour la campagne 2020.
- 2. AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-20

20. Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. ABROGE** les délibérations n°2014-58, 2015-140, 2016-35, 2016-128, 2018-60.
- 2. DESIGNÉ** les nouveaux représentants de la Commune au sein des organismes suivants :

ORGANISME EXTERIEUR		REPRESENTANT
C.S.S. de Martigues	Titulaire	Louis MICHEL
	Suppléant	Jean HETSCH

C.S.S. du centre d'incinération de déchets industriels SOLAMAT MEREX	Titulaires	Richard GASQUEZ
		Philippe TROUSSIER
		Cédric ALOY
		Daniel HUMBLET

C.S.S. du centre d'incinération de déchets industriels SOLAMAT MEREX	Suppléants	Jean HETSCH
		Jeanine PROST
		Philippe POMAR
		Christian PANTOUSTIER

C.S.S. du dépôt pétrolier des oléoducs de défense situé sur la commune de Port-de-Bouc	Titulaire	Jean HETSCH
	Suppléant	Philippe TROUSSIER

Commission de Suivi de Site « Fos Est »	Titulaires	Philippe TROUSSIER
		Jean-Michel LEROY
	Suppléants	Jean HETSCH
		Mariama KOULOUBALY-ABELLO

Commission de Suivi de Site « Fos Ouest »	Titulaires	Richard GASQUEZ
		Philippe TROUSSIER
	Suppléants	Jean HETSCH
		Daniel HUMBLET

Commission de Suivi de Site EveRé	Titulaires	Jean HETSCH
		Philippe TROUSSIER
	Suppléants	Richard GASQUEZ
		Christian PANTOUSTIER

SYM CRAU	Titulaires	Jean HETSCH
		Jeanine PROST

3. AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(4 abstentions Philippe MAURIZOT, Nathalie BROGNIET, Isabelle ROUBY, Jean FAYOLLE)

Délibération n°2019-21

**21. Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la Société Publique
Locale « Pôle Aéronautique Istres- Etang de Berre »**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. ABROGE la délibération n°2015-125.

2. DESIGNE M. POMAR nouveau représentant permanent de la Métropole au conseil d'administration et aux assemblées générales ordinaires, extraordinaires et spéciales de la SPL « Pôle Aéronautique Istres-Etang de Berre ».

3. AUTORISE le représentant à accepter toutes les fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celle de Président du conseil d'administration ou de Président assurant les fonctions de Directeur Général,

4. AUTORISE le représentant à percevoir, au titre de sa fonction d'administrateur, une rémunération et à se voir confier des mandats spéciaux pour lesquels pourront être allouées des rémunérations exceptionnelles, dans le respect des dispositions légales,

5. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*(4 abstentions Philippe MAURIZOT, Nathalie BROGNIET,
Isabelle ROUBY, Jean FAYOLLE)*

Délibération n°2019-22

Le Maire lève la séance à 18h52.

**Le Maire
Jean HETSCH**

